

● (1450)

**M. Mayer:** Madame le Président, nous en sommes heureux et il paraît que les parties se réunissent à 2 heures, heure de Vancouver, soit à 5 heures, heure d'Ottawa. Je dois dire au ministre qu'il ne suffit pas de discuter.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE ORDONNE LE RETOUR AU TRAVAIL

**M. Charles Mayer (Portage-Marquette):** Le ministre est-il disposé à intervenir directement au point d'ordonner aux intéressés de retourner au travail avant la fin des négociations? Son inertie là encore, en période de chômage sans précédent, nuit gravement à l'économie canadienne dans son ensemble et surtout aux céréaliers de l'Ouest. Je le prie donc de prendre ses responsabilités de ministre du Travail et d'intervenir directement dans ce conflit déplorable.

**L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail):** Madame le Président, le député semble oublier qu'un commissaire, nommé en mars dernier, a consulté les deux parties et a remis son rapport en août, et que les deux parties ont épuisé tous les moyens mis à leur disposition. J'espère qu'avec de la bonne volonté et de la détermination, les deux parties en arriveront à un accord. Sinon, le dernier recours consistera à faire intervenir le Parlement.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—L'APPLICATION DES SANCTIONS CANADIENNES

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, je voudrais poser une question au nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 13 février, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait une déclaration tardive et peu enthousiaste sur la situation en Pologne. Il a annoncé les sanctions très légères que le gouvernement imposait en guise de protestation contre les mesures sévères qui avaient été prises à l'endroit de Solidarité et contre la violation des droits de la personne. Le gouvernement envisage-t-il de prendre d'autres sanctions plus efficaces? Dans l'affirmative, en quoi consistent ces sanctions? Le gouvernement fera-t-il davantage ou se contentera-t-il de laisser ses députés de l'arrière-ban faire de beaux discours?

Je voudrais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me dise si le gouvernement applique ces sanctions, si légères soient-elles. Puisque ces sanctions n'ont pas porté leurs fruits et que le gouvernement polonais a commis d'autres entorses aux accords d'Helsinki en supprimant Solidarité par la voie légale, le gouvernement envisage-t-il de prendre d'autres sanctions plus efficaces? Dans l'affirmative, en quoi consistent ces sanctions? Le gouvernement fera-t-il davantage ou se contentera-t-il de laisser ses députés de l'arrière-ban faire de beaux discours?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, le gouvernement du Canada a protesté sans ambages contre la

## Questions orales

difficile épreuve que doivent subir les Polonais; comme le stipule la motion proposée tout à l'heure, ils ont été privés dernièrement de la possibilité de garder des syndicats libres. Solidarité a été interdit et nous avons critiqué cette décision, non seulement parce qu'elle va à l'encontre des désirs des Polonais mais aussi parce qu'elle ne respecte absolument pas les obligations internationales contractées par le gouvernement de la Pologne.

Le député a demandé si nous envisageons de prendre d'autres sanctions. Je tiens à lui signaler que si l'on pouvait trouver un moyen concerté d'exercer de nouvelles pressions sur le gouvernement polonais pour l'inciter à changer d'attitude, nous envisagerions de le faire; compte tenu des circonstances, de l'agitation que le gouvernement polonais tolère dans son pays et du fait que les manifestations des Polonais qui ont été matées par le gouvernement, il nous semble inutile d'imposer de nouvelles sanctions dans le domaine des échanges. Si le député pouvait faire une série de propositions qui inciteraient le gouvernement polonais à changer d'attitude, je serais le premier à les étudier.

**M. Crosbie:** Madame le Président, la politique étrangère du ministre est aussi limpide, concise et efficace que sa politique financière. Je lui rappelle que les 24 mars et 15 octobre, je lui ai proposé un petit programme d'intervention.

LA VENTE DE CÉRÉALES

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Ma question supplémentaire est la suivante: le premier ministre a sanctionné implicitement ce qui s'est passé en Pologne en décembre et au début de janvier et le gouvernement n'a rien fait de concret depuis. Plus précisément, le gouvernement va-t-il renouveler l'accord conclu avec la Pologne, accord qui expire le 21 décembre et qui accorde à ce pays des conditions de paiement extrêmement généreuses pour l'achat de céréales? Je crois que, d'ici au 21 décembre, la Pologne nous devra environ 1.25 milliard dans le cadre de cet accord. Le gouvernement va-t-il renouveler ou non ces généreuses conditions de crédit? Va-t-il prendre des mesures à l'égard des quotas qu'il a accordés aux chalandiers polonais, par bienveillance et non pas dans le cadre d'un traité ou d'obligations quelconque, pour pêcher dans notre zone économique de 200 miles? Va-t-il prendre des mesures convaincantes, ou va-t-il agir ou prendre une décision quelconque?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et Secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, le député m'a demandé si nous avons pris une décision au sujet du crédit accordé à la Pologne pour acheter des denrées agricoles. Je dois lui dire que rien n'a été décidé pour le moment, mais que je tiendrai certainement compte des intérêts des agriculteurs canadiens avant de prendre une décision. J'étudierai si ce genre de sanction peut avoir une influence sur le gouvernement polonais avant d'adopter la solution plutôt simpliste proposée par le député qui vient d'être nommé critique des affaires extérieures et dont la politique étrangère est aussi fantaisiste et explosive que l'était sa politique financière.